



FOCDP

FONDATION CONGOLAISE POUR LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET LA PAIX

COMITE EXECUTIF NATIONAL

KISANGANI – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Adresse : Avenue des cocotiers n° 2, commune de la Makiso

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 012A/FOCDP/CENK/2012

NOUVELLE VIOLATION DU BUREAU NATIONAL DE LA FOCDP

La Fondation Congolaise pour la Promotion des Droits humains et de la Paix, déplore à nouveau la violation de ses locaux situés au numéro 2 de l'avenue des cocotiers dans la commune de Makiso à Kisangani. Les inciviques non identifiés ont opéré dans une quiétude surprenante dans la nuit du dimanche 25 au lundi 26 mars 2012 avec un professionnalisme criminel hors de commun. Durant leur opération, les brigands, après avoir forcé toutes les portes de différents locaux, ont procédé à une fouille systématique des armoires pour n'emporter que les copies de trois publications ; la copie de la personnalité juridique de l'organisation, une bible et quelques photos.

Cette entreprise criminelle qui est à sa deuxième édition au cours du même mois soulève des inquiétudes par rapport à la diligence de la police criminelle et du Parquet de Grande Instance sur les enquêtes ouvertes dans leurs offices après la première violation. La FOCDP indique que son bureau national se situe dans un des quartiers hautement sécurisés de la ville dans un rayon de 400 mètres en diagonale du tribunal de Paix de la Makiso et le prolongement de l'avenue des Erables où est installé la direction provinciale de la police criminelle et l'avenue des cocotiers où habitent plusieurs officiers supérieurs de l'Armée et de la Police et des hauts Magistrats.

La FOCDP dénonce en outre l'insécurité dans laquelle se trouve entretenu ces derniers jours son Président exécutif national, Monsieur André KITO MASIMANGO qui est également Coordonnateur de la Coalition nationale pour la Cour pénale internationale de la République Démocratique du Congo.

En effet, dans la nuit du 16 au 17 mars courant vers 1 heure du matin, Monsieur André KITO a reçu des menaces de mort au téléphone d'un numéro masqué. L'appelant lui a tenu ces propos en swahili : «*Bwana, unafikiri kama ndugu yetu atakufa! Kabla ya Kurudi yake utaoza na watakusaabu*». Ce qui peut se traduire : «*Monsieur, tu pense que notre frère va mourir ! Avant son retour, tu va pourrir et on va t'oublier*».

Durant la journée du 17 mars vers 11 heures, il a reçu un message téléphonique du numéro +243 995 181 430 libellé intégralement de la manière suivante : Monsieur Kito, nous savons où tu dors et nous te voyons pour le moment au bureau. «*Nous te rappelons que Moreno est parti et nous sommes avec Fatou*».

Notons que ces dernières menaces sérieuses sont intervenues au lendemain de l'intervention de Monsieur André Kito Masimango sur les chaînes de la radio Okapi et de la télévision nationale congolaise pour donner l'essentiel du contenu du jugement rendu par la Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale sur l'affaire Thomas Lubanga Dyilo.

La FOCDP demande aux autorités publiques de veiller à sécuriser ses locaux, ses biens et la personne physique de son président exécutif national conformément aux prescrits des articles 16 et 34 de la Constitution de la République Démocratique du Congo.

Elle demande en sus aux autorités judiciaires de diligenter les enquêtes professionnelles en fin que les auteurs soient responsabilisés conformément à la loi.

Fait à Kisangani, le 26 mars 2012.

POUR LA FOCDP :

L'Assistant Juridique et Politique

Le 2^{ème} Secrétaire

Didier PILIPILI

Me Fabrice KAMALA MUHONGYA